



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/422
S/17317
1er juillet 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 71 de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 28 juin 1985, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Ali Abdessalam Treïki, secrétaire du Comité populaire du Bureau populaire de liaison extérieure, concernant une déclaration faite récemment par le porte-parole officiel de la Maison Blanche, dans laquelle celui-ci a mentionné le nom de la Jamahiriya arabe libyenne à propos du détournement d'un avion américain à l'aéroport d'Athènes.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Rajab A. AZZARCUK

* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Secrétaire du Comité
populaire du Bureau populaire de liaison extérieure de la Jamahiriya
arabe libyenne

Le 25 juin 1985, le porte-parole officiel de la Maison Blanche a dans une déclaration, prétendu que la Jamahiriya, la Syrie et l'Iran avaient aidé les responsables du détournement de l'avion américain. Le porte-parole a laissé entendre que son pays avait décidé de prendre des mesures militaires contre la Jamahiriya, la Syrie et l'Iran. Cette déclaration américaine officielle n'est pas la première de ce type; elle a été précédée de nombreuses menaces analogues proférées par des personnalités officielles américaines à tous les niveaux contre la Jamahiriya en vue de l'accuser de terrorisme international.

Je tiens en cette occasion à réaffirmer tout d'abord la position de la Jamahiriya qui est bien établie et connue de tous et qui est illustrée par la condamnation de toutes les formes de terrorisme international, y compris celui que les Etats-Unis d'Amérique pratiquent contre de petits pays et le terrorisme qui consiste à détourner des avions et à mettre en danger la sécurité des passagers et la vie d'innocents.

Conformément à cette position de principe, la Jamahiriya a condamné le détournement de l'avion de la TWA à l'aéroport d'Athènes. Nous ne serions d'ailleurs pas surpris d'apprendre qu'il y a eu collusion de la part de l'Administration américaine pour organiser ce détournement, en coopération avec les éléments terroristes du mouvement Amal, comme prétexte pour attaquer les pays qui rejettent la sujétion que l'Administration des Etats-Unies cherche à imposer aux peuples du tiers monde.

La déclaration du porte-parole de la Maison Blanche corrobore la véracité de l'article publié par Newsweek dans son numéro 26, du 1er juillet 1985, dans lequel le magazine affirme que l'Administration américaine a identifié en vue d'attaques des cibles civiles et économiques en Iran, au Liban et en Jamahiriya.

La déclaration en question du porte-parole officiel de la Maison Blanche se situe dans le cadre de la politique d'hostilité appliquée par les Etats-Unis contre le peuple de la Jamahiriya, politique illustrée par l'imposition d'un boycottage économique et par des provocations militaires à caractère terroriste contre les côtes et les eaux territoriales de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Cette politique a pour objet d'imposer l'hégémonie des Etats-Unis d'Amérique sur le monde arabe et sur le continent africain.

En exposant ces pratiques hostiles de l'Administration américaine contre le peuple de la Jamahiriya, la Jamahiriya tient à souligner que ces pratiques constituent une violation flagrante des principes de l'Organisation des Nations Unies et de sa Charte, surtout de la part d'un Etat qui est membre permanent du Conseil de sécurité, organe qui, aux termes de la Charte, est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A/40/422

S/17317

Français

Page 3

Vous informant de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire du Comité populaire du Bureau
populaire de liaison extérieure,

(Signé) Ali Abdessalam TREIKI

